Nations Unies S/PV.4057



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4057e séance
Lundi 25 octobre 1999, à 10 heures
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Eboumy
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation au Timor oriental

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Timor oriental (S/1999/1024)

99-86228 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor oriental

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Timor oriental (S/1999/1024)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de la Finlande, de l'Indonésie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Portugal et de la République de Corée des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Widodo (Indonésie) et M. Monteiro (Portugal) prennent place à la table du Conseil; Mme Wensley (Australie); Mme Korpi (Finlande); M. Satoh (Japon); M. Powles (Nouvelle - Zélande); M. Kolby (Norvège) et M. Lee See-Young (République de Corée) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Timor oriental, document S/1999/1024.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/1083, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Brésil, le Canada, la Namibie, les Pays-Bas, la Slovénie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique. L'Argentine, la France, le Portugal et la Fédération de Russie se sont portés coauteurs du projet de résolution.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1999/1004, lettre datée du 21 septembre 1999 de la Finlande, transmettant une déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Timor oriental et le Timor occidental; S/1999/1025 et S/1999/1072, lettres du Secrétaire général, datées respectivement des 4 et 15 octobre 1999, transmettant des lettres, datées du 29 septembre et du 14 octobre, adressées au Secrétaire général par le représentant de l'Australie et contenant les premier et deuxième rapports périodiques, respectivement, de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET).

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je lui donne maintenant la parole.

M. Monteiro (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par la Finlande, au nom de l'Union européenne.

La mise en place de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) est le point culminant d'un processus d'autodétermination, pour lequel les populations du Timor oriental et du Portugal se sont vaillamment battues depuis bien longtemps. C'est la raison pour laquelle, nous sommes extrêmement heureux que la population du Timor oriental ait pu exprimer sa volonté librement, même si cela s'est fait dans des conditions extrêmement difficiles, et puisse s'atteler maintenant à la tâche ardue de reconstruction de son pays. En fait, la mise en place de l'ATNUTO est le meilleur hommage que l'ONU puisse rendre à ceux qui, au Timor oriental, par leurs souffrances et grâce à leur courage, ont lutté et sont morts pour une cause à laquelle ils croyaient.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rôle important et plein d'inspiration qu'il a joué pour mener le processus d'autodétermination à sa nécessaire conclusion.

En mettant en place, l'Administration transitoire, il faut dûment tenir compte de la décision prise à une majorité écrasante et sans équivoque par les habitants du Timor oriental tendant à s'autoadministrer. Le succès de l'Administration transitoire nécessitera des contacts étroits et une coordination constante entre l'ATNUTO et les dirigeants du Timor oriental qui, en dernier ressort, devront diriger eux-mêmes leur pays.

Le Portugal est tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il affirme que :

> «Pour tous les aspects du fonctionnement des éléments gouvernance et administration publique de l'ATNUTO, l'ONU travaillera sur la base de principes de la participation et du renforcement des capacités. Cela signifie que l'on nommera des Timorais de l'Est pour occuper les postes à pourvoir au sein des structures administratives transitoires qui seront créées». (*S/1999/1204, par. 47*)

Nous espérons sincèrement que ce système permettra de créer progressivement un cadre de fonctionnaires qualifiés, capables d'assurer les services publics et les services administratifs nécessaires au fonctionnement d'un Timor oriental indépendant. Ceci est essentiel et sera un des aspects qui sera utilisé à l'avenir pour évaluer le succès de cette opération et la capacité de l'Organisation à mener un tel exercice.

Le Timor oriental est un territoire non autonome qui s'est vu refuser les droits et les prérogatives qui lui sont accordés en vertu de l'Article 73 de la Charte de l'ONU. Cette situation doit maintenant être inversée.

Dans ce contexte, nous voudrions exprimer notre appui au projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui parce qu'il contient ce que nous estimons être les exigences de base pour mener avec succès cette opération et qui permettront de poser les bases d'un Timor oriental indépendant. Pour sa part, le Portugal continuera d'oeuvrer avec le Secrétariat à l'établissement sur place d'un mécanisme efficace de coordination qui reflète ses responsabilités juridiques et politiques uniques.

À cette fin, et comme l'a demandé le Secrétaire général, nous l'avons déjà informé par écrit que nous étions prêts, dans la limite de nos possibilités, à appuyer toutes les composantes de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), tant en ressources humaines que matérielles.

Le Portugal a identifié un certain nombre de domaines dans lesquels il peut apporter une contribution spécifique, comme cela a été demandé par les Nations Unies. Le Gouvernement portugais a, depuis le 27 septembre, exprimé sa disponibilité à contribuer, par le biais des équipes d'évaluation, au rétablissement des services de base dans des domaines essentiels. Je rappelle que le Portugal a déjà contribué à plusieurs fonds d'affectation spéciale destinés aux opérations au Timor oriental et à diverses initiatives d'assistance humanitaire.

À cet égard, je dois souligner la direction courageuse par l'Australie de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) et la contribution financière majeure du Japon, sans laquelle la transition positive au Timor oriental aurait été beaucoup plus ardue.

Nous sommes également reconnaissants à tous ceux qui ont contribué au succès de l'INTERFET, ainsi qu'au Conseil de sécurité qui a permis la mise en place de cette opération et, maintenant, de l'ATNUTO.

Malgré les progrès majeurs réalisés dans le processus d'autodétermination au Timor oriental au cours des derniers mois, ce dernier continue de faire face à d'énormes difficultés dans cette longue voie. Ce sont en fait l'Accord de New York du 5 mai entre l'Indonésie et le Portugal, et les résolutions pertinentes de cet organe et de l'Assemblée générale qui continueront de guider ce processus au cours des mois à venir. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'application par l'Assemblée consultative du peuple indonésien de l'article 6 de cet accord, en adoptant à l'unanimité les mesures mettant fin de facto à ses liens avec le Timor oriental. Nous sommes certains que le Gouvernement indonésien nouvellement élu assumera pleinement les responsabilités de l'Indonésie au cours de l'étape suivante du processus.

Nous devons toutefois faire preuve de vigilance et nous assurer que non seulement la lettre mais également l'esprit de l'Accord et des résolutions sont respectés dans la pratique. À cette fin, il est absolument nécessaire que le Conseil de sécurité garantisse d'abord qu'un transfert efficace et rapide du pouvoir entre l'INTERFET et l'ATNUTO se fasse sur place, sans interruption.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit assurer que l'intégrité territoriale du Timor oriental est pleinement respectée.

Troisièmement, le Conseil doit faire en sorte que l'assistance humanitaire soit fournie à tous ceux qui en ont besoin sans retard, tant au Timor oriental qu'en Indonésie, ce qui suppose un accès sans entrave et libre de toutes les organisations humanitaires chargées de ces opérations.

Quatrièmement, le Conseil doit s'assurer que la sécurité et la sûreté des réfugiés dans la partie ouest du Timor et dans d'autres régions de l'Indonésie sont garanties, conformément au droit international humanitaire, et que tous les réfugiés qui souhaitent le faire peuvent revenir dès que possible au Timor oriental, tel qu'indiqué dans la proposition présentée par le Gouvernement indonésien.

Cinquièmement, le Conseil doit s'assurer que l'Indonésie garantisse que le territoire du Timor occidental ne sera pas utilisé par lesdites milices comme une plate-forme aux fins de déstabiliser le Timor oriental. À cet égard, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le dernier rapport de l'INTERFET dans lequel il est clairement indiqué que des éléments des forces de sécurité indonésiennes continuent d'appuyer les milices et que ces dernières ont proféré des menaces à l'encontre de l'INTERFET et exprimé leur intention de contrôler les parties occidentales. Ce sont des faits inquiétants et à ce stade, au moment où le Conseil de sécurité examine un projet de résolution d'une importance historique, nous pensons qu'il est utile de rappeler l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, à savoir que tous les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

La mise en place de l'ATNUTO est un pas crucial dans la bonne direction. La création d'une force multidisciplinaire qui inclut des éléments de presque toutes les grandes institutions apparentées au système des Nations Unies nous paraît constituer la bonne approche. Nous espérons sincèrement que l'action concertée de la communauté internationale aidera à faire du Timor oriental un exemple de démocratie, de primauté du droit, de respect des droits de l'homme, de tolérance et de prospérité dans la région. Il est évident que, pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur l'appui indéfectible de tous les Timorais, quelles que soient leurs opinions politiques, dans leur coopération avec les Nations Unies.

Nous jugeons très encourageante la façon exemplaire et responsable avec laquelle M. Xanana Gusmão et le Comité national de résistance du Timor (CNRT) ont réagi à la crise. En fait, sans la retenue remarquable dont ont fait montre les dirigeants du Timor oriental et le niveau d'organisation sociale fourni à la population, les conséquences de la crise auraient été beaucoup plus graves.

Pour terminer, j'exprime la profonde reconnaissance du Gouvernement portugais pour le travail remarquable réalisé par le personnel de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) dans des conditions très difficiles, et rendre hommage en particulier aux qualités éminentes de direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin. Leur courage et leur détermination, au péril de leur vie, sont un exemple pour nous tous.

Je réitère également notre sincère gratitude au Représentant personnel du Secrétaire général, M. Jamsheed Marker, et à son adjoint, M. Francesc Vendrell, pour le travail qu'ils ont accompli.

Nous espérons aider le Timor oriental à devenir une terre de vie et non pas de mort, d'espoir et non pas de désespoir, d'avenir et non pas du passé. L'Organisation des Nations Unies a un rôle décisif à jouer dans ce processus de transformation. Notre vision du Timor oriental est celle d'un État indépendant en paix avec lui-même et ses voisins, et pleinement intégré au sein de la région. Comme toujours, le Portugal se tient prêt à appuyer cet effort commun.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je lui donne la parole.

M. Widodo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait d'abord vous exprimer ses sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée et compétente, les questions dont le Conseil est saisi connaîtront une issue favorable.

Je voudrais également exprimer mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Peter van Walsum, Représentant permanent des Pays-Bas, pour sa direction compétente des travaux du Conseil, le mois dernier.

Cette séance du Conseil de sécurité a été convoquée compte tenu de la décision, figurant dans le rapport du Secrétaire général, de créer une Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), chargée de la responsabilité globale de l'administration du territoire, y compris des tâches exécutives, législatives et judiciaires. Elle constitue le début d'une nouvelle phase dans la vie du peuple timorais et donc un moment très important. Il est donc approprié de réfléchir sur les développements des 24 dernières années, sachant que ce sont tous ces événements qui ont évolué jusqu'à la présente situation.

Les responsabilités de l'Indonésie ne remontent pas à l'an dernier, ni même à l'année précédente. Elles ont commencé il y a plus de deux décennies, lorsque le Timor oriental a été plongé dans une guerre civile. Abandonné par son ex-puissance coloniale après plus de quatre siècles de règne colonial, les dirigeants du Timor oriental ont fait appel à l'Indonésie pour tenir compte des aspirations de la majorité de la population. Par cet acte d'intégration avec l'Indonésie, le Timor oriental a pu enfin rechercher la paix et l'indépendance et entamer la tâche difficile d'édification de la nation. L'Indonésie a accepté cette responsabilité solennelle et cette charge supplémentaire alors que le Timor ne faisait pas partie des Indes orientales néerlandaises dont la nation indonésienne est issue. À cette période difficile et

complexe de l'histoire du Timor oriental, les activités de l'Indonésie traduisaient son engagement sincère à aider le peuple est-timorais à un moment où il en avait besoin et à améliorer sa qualité de vie pour qu'elle corresponde à celle du reste des citoyens indonésiens.

Parallèlement à ces efforts acharnés de développement, l'Indonésie a engagé depuis 1983, en toute sincérité un dialogue tripartite avec le Portugal, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, en vue de trouver une solution juste, globale et internationalement acceptable à la question du Timor oriental. Pour sa part, l'Indonésie a vigoureusement défendu la position selon laquelle le déroulement du dialogue tripartite, en dépit des obstacles et des défis qui jalonnent cette voie, était le seul cadre permettant de résoudre cette question. La signature des Accords sur le Timor oriental le 5 mai 1999, qui émanait directement d'une initiative courageuse de l'Indonésie, représentait non seulement un événement important à la fin d'un cheminement qui a duré 16 années mais elle témoignait également des efforts sincères de l'Indonésie pour parvenir à une solution dans le cadre du dialogue tripartite. Ces accords offraient au peuple du Timor oriental l'occasion de décider de son avenir politique à un moment où des changements fondamentaux se produisaient simultanément dans le reste de l'Indonésie. Ils donnaient aux Timorais de l'Est la possibilité de choisir entre une autonomie élargie assortie d'un statut particulier au sein de la République indonésienne ou, au contraire, de voter pour une séparation pacifique et honorable. Le 30 août 1999, par une consultation populaire démocratique directe organisée et supervisée par l'ONU conformément aux Accords du 5 mai 1999, les Timorais de l'Est ont choisi de rejeter la proposition d'autonomie.

Il ne faut pas oublier que, dans ce processus difficile, le Gouvernement indonésien a toujours apporté son entière coopération à la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), en prêtant notamment son concours à tous les niveaux pour faciliter la tenue de la consultation populaire. Il a fourni le personnel de sécurité pour que la consultation se déroule dans un climat pacifique et sûr, facilitant ainsi une forte affluence des électeurs aux urnes, qui a même surpris l'ONU, avec plus de 90 % d'électeurs inscrits allant voter. Il a en outre créé un groupe de travail au niveau ministériel ainsi qu'un groupe de travail pour la tenue de la consultation populaire afin de coordonner l'assistance dans tous les domaines en vue d'aider la MINUTO à exécuter son mandat.

Il ne faut pas oublier non plus que, lorsqu'un certain nombre d'incidents violents se sont produits à la suite de la consultation populaire, entachant ce processus historique, le Gouvernement indonésien a immédiatement proclamé l'état d'urgence militaire afin d'établir un cadre juridique permettant aux forces armées de prendre les mesures nécessaires en vue de rétablir l'ordre public. Cette décision a amené une amélioration des conditions de sécurité dans la province. N'oublions pas non plus que c'est le Gouvernement indonésien qui, mû par le désir d'en faire davantage à la suite d'une réévaluation de la situation sur le terrain, a invité la Force multinationale à apporter son aide pour rétablir la paix et la sécurité au Timor oriental, pour protéger la population et mettre en oeuvre le résultat de la consultation populaire. En prenant cette décision, le Gouvernement indonésien a, une fois de plus, démontré qu'il était fermement résolu à rétablir l'ordre et à créer des conditions normales au Timor oriental. L'Indonésie continue d'apporter sa coopération pour aider la Force multinationale à exécuter efficacement son mandat.

Il ne faut pas non plus oublier qu'un grand nombre de bâtiments du Gouvernement, d'autres infrastructures et des maisons appartenant tant à des partisans de l'intégration qu'à ceux de l'indépendance ont été délibérément mis à feu, ce qui a profondément affecté l'Indonésie. Car c'est l'Indonésie qui a supporté la charge financière du relèvement de la population du Timor oriental d'un niveau de vie extrêmement attardé. Par exemple, son taux de 80 % d'analphabétisme, son agriculture primitive, l'absence de routes et d'habitations dans les régions isolées, qui tous étaient l'héritage de son passé colonial, constituaient certains des obstacles qu'il fallait surmonter. Au cours des deux dernières décennies, le Gouvernement indonésien a alloué quatre fois plus de ressources aux efforts menés au Timor oriental qu'il ne l'a fait pour les autres provinces indonésiennes.

C'est également le Gouvernement indonésien qui a été le premier à lancer des opérations humanitaires rapides, massives et multiformes pour aider à soulager le sort des personnes déplacées. Depuis lors, il a pris des mesures appropriées pour faciliter les opérations des organisations internationales à vocation humanitaire.

En ce qui concerne la réconciliation entre les Timorais de l'Est, l'Indonésie a appuyé tous les efforts tendant à cette fin. Dès le début du Dialogue entre toutes les parties timoraises tenu à Burg Schlaining, Autriche, jusqu'à la Commission pour la paix et la stabilité et jusqu'aux différentes réunions de réconciliation tenues avant la consultation populaire, l'Indonésie a toujours déployé des efforts et apporté son appui moral et financier à cet égard. Nous avons constamment fait valoir qu'il existait deux factions au Timor oriental et que leurs vues divergentes étaient profondément enracinées dans son histoire. Compte tenu de la

complexité de ces facteurs, certains milieux ont cherché à rendre l'Indonésie responsable de certains actes de violence qui se sont produits récemment.

Le Gouvernement indonésien est profondément préoccupé par les allégations non vérifiées et souvent exagérées faisant état de violations de droits de l'homme à la suite de la consultation populaire. À cet égard, la Commission nationale indonésienne pour les droits de l'homme a établi une Commission indépendante chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises après le scrutin au Timor oriental. Cette commission devra exécuter sa tâche de manière transparente et ses travaux seront ouverts à une participation internationale. Elle n'épargnera aucun effort pour enquêter et faire toute la lumière sur les nombreuses allégations, soupçons et rumeurs concernant ces incidents. En outre, les cas présumés de violations des droits de l'homme doivent être replacés dans la perspective des réalités du moment. Les allégations de massacres généralisés rapportées par les médias, les fonctionnaires de l'ONU, le Comité international de la Croix-Rouge, les églises et d'autres sources d'information n'ont pas été corroborées par la moindre preuve crédible. Tous les milieux doivent donc s'abstenir d'éclabousser l'Indonésie tant que ces informations n'ont pas été vérifiées et que les résultats d'enquêtes impartiales n'ont pas été rendus publics. De même, ceux qui estiment avoir toujours raison ont montré, comme par le passé, qu'ils ne contribuaient pas à rectifier la situation mais qu'ils pouvaient au contraire exacerber le problème.

En ce qui concerne les remarques faites par le représentant du Portugal au sujet du rapport de la Force multinationale, ma délégation rejette l'adéquation selon laquelle les forces armées indonésiennes seraient derrière les événements récents qui se sont produits au Timor oriental.

Tout au long des difficultés susmentionnées, l'Indonésie ne s'est jamais dérobée à l'engagement qu'elle avait pris à l'égard du peuple est-timorais. Elle continuera de respecter ses responsabilités pour faire en sorte que le choix du Timor oriental soit pleinement respecté. Nous respecterons l'issue de la consultation populaire et veillerons à ce que la séparation d'avec l'Indonésie se déroule dans la dignité et l'ordre.

Conformément aux assurances données par l'Indonésie, la décision issue de la consultation populaire a été soumise à l'Assemblée consultative populaire nouvellement élue. Le 19 octobre 1999, a été officiellement abrogé le décret de 1978 par lequel le Timor oriental avait été intégré à l'Indonésie, marquant ainsi la clôture d'un chapitre de l'histoire durant lequel le Timor oriental était la vingt-septième province de l'Indonésie.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis marque un nouveau départ pour le peuple timorais. Une des tâches les plus importantes pour l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) est de promouvoir la réconciliation entre les Timorais, pour que le Timor oriental soit une nation indépendante viable. Étant donné qu'il existe deux factions, il faut absolument que l'ATNUTO remplisse ses tâches avec impartialité et veille tout particulièrement à ce que toutes les parties, indépendamment de leurs affiliations politiques, aient une place dans la société timoraise. Nous espérons sincèrement qu'une fois établie, l'ATNUTO tirera des enseignements et profitera de l'expérience et des connaissances acquises par l'INTERFET et la MINUTO.

Enfin, la délégation indonésienne remercie sincèrement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et son Représentant personnel sur la question du Timor oriental, l'Ambassadeur Jamsheed Marker, ainsi que les différents États Membres qui ont beaucoup contribué au règlement de cette question. Notre tâche a été grandement facilitée par leurs efforts dévoués.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Wensley (Australie) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je prends la parole au Conseil de sécurité à l'occasion de l'adoption du projet de résolution autorisant la création de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Ce projet de résolution est une mesure cruciale et historique en vue de la réalisation du désir du peuple timorais d'accéder à l'indépendance, comme cela a été reflété par les résultats du scrutin organisé par les Nations Unies le 30 août.

En tant qu'autorité transitoire pour le Timor oriental, l'ATNUTO est chargée de la lourde responsabilité de superviser le passage du Timor oriental à un nouvel État indépendant. Dans l'accomplissement de ce mandat, l'Administration transitoire sera confrontée à d'énormes difficultés qui vont bien au-delà des tâches immédiates et essentielles de reconstruction de l'infrastructure du Timor oriental et de la satisfaction des besoins humanitaires urgents de

centaines de milliers de personnes déplacées dans tout le Timor oriental. En consultation étroite avec les Timorais, l'ATNUTO doit également jeter les bases d'un État stable et démocratique, d'une constitution, d'un système juridique et judiciaire, d'une force de police et d'une fonction publique.

Le rapport détaillé du Secrétaire général souligne l'ampleur de cette tâche. Nous n'avons pas de doute qu'en se servant de son expérience d'édification de la nation acquise ailleurs dans le monde, l'ONU atteindra ses objectifs et jettera les bases économiques et sociales d'un État bien géré, stable et démocratique. L'Australie s'engage pleinement à aider à cette tâche.

Le mandat de l'ATNUTO mènera à une élection démocratique, au cours de laquelle le peuple timorais choisira son premier gouvernement et prendra officiellement sa place au sein de la communauté des nations. L'Australie attend ce jour avec intérêt.

L'Australie a partagé l'angoisse de la communauté internationale face à la violence qui a suivi le scrutin au Timor oriental. À la demande du Secrétaire général, l'Australie a accepté de diriger la Force multinationale chargée de rétablir la paix et la sécurité, de protéger et d'appuyer la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), et de faciliter le travail vital des agences humanitaires. Quinze pays se sont maintenant associés à l'Australie pour fournir des contingents au Timor oriental. Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance pour la coopération que l'Australie a déjà reçue des pays de la région et d'autres membres de la communauté internationale pour lancer l'opération Force internationale au Timor oriental (INTERFET), et qui a permis que cette opération soit rapidement couronnée de succès. Comme le Conseil le sait grâce aux rapports périodiques du Commandant de l'INTERFET, la sécurité a été rétablie dans la majeure partie du Timor oriental, les organisations à vocation humanitaire peuvent maintenant faire leur travail et les populations timoraises peuvent commencer à regagner leurs foyers dont elles avaient été chassées.

Conformément aux termes du projet de résolution d'aujourd'hui, l'Australie se félicite que la Force multinationale au Timor oriental sera remplacée dès que possible par la composante militaire de l'ATNUTO. L'Australie souhaite vivement continuer à jouer un rôle actif après le transfert des pouvoirs à la force de l'ATNUTO. Mais nous considérons également le maintien de la paix et de la sécurité au Timor oriental comme étant actuellement de la responsabilité de la communauté internationale. L'Australie prie instamment les États Membres de l'ONU de prendre rapidement des décisions pour contribuer à la force de maintien de la paix de l'ATNUTO ou de l'appuyer au mieux de leurs conditions particulières.

L'Australie rend hommage à l'Assemblée consultative du peuple indonésien, qui, le 20 octobre dernier, a accepté à l'unanimité de rapporter sa décision de 1978 intégrant le Timor oriental à l'Indonésie. Cette décision témoigne du nouvel esprit démocratique qui prévaut en Indonésie, qui a aussi été illustré par les élections générales du 7 juin. L'Australie comprend que cela a été une décision difficile, mais le résultat historique a confirmé les responsabilités de l'Indonésie au titre de l'Accord tripartite du 5 mai. La décision a dans un certain sens marqué la fin d'un douloureux problème national et international, et l'Australie espère sincèrement que cela marquera le début d'une nouvelle relation positive entre les peuples indonésien et timorais, ainsi que de la réconciliation au sein de la population timoraise.

Je manquerais à mes devoirs si je ne faisais pas remarquer que la décision sur le Timor oriental a été suivie de très près par l'élection d'Abdurrahman Wahid et de Megawati Soekarnoputri aux postes de président et de vice-présidente de la République d'Indonésie. Nous nous félicitons de leur élection, qui se situe dans la mouvance actuelle de réformes politiques en Indonésie, et qui constitue une contribution importante non seulement pour leur pays mais pour la stabilité de la région.

L'Australie, en tant que proche voisin du Timor oriental et en tant que membre responsable de sa région et de la communauté internationale, s'engage à aider l'ATNUTO et le peuple timorais à se préparer à l'indépendance et à reconstruire et développer le pays. Nous pensons qu'il s'agit d'une responsabilité régionale et internationale à long terme. Nous prions instamment la communauté internationale d'appuyer rapidement et généreusement le Fonds d'affectation spéciale de l'ATNUTO. Nous nous engageons à coopérer avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les donateurs financiers internationaux, les donateurs au plan bilatéral et la communauté des organisations non gouvernementales pendant la période qui précède la naissance d'une nation indépendante, et même au-delà.

Nous félicitons tous les participants à la présente séance pour la démarche coopérative qui a marqué l'élaboration du projet de résolution et permis de la mener à terme. Nous félicitons également le Secrétaire général et son Représentant personnel, Jamsheed Marker, et tous ceux qui, avec courage et dévouement, ont représenté les Nations

Unies sur place au Timor oriental au cours de cette période. Ce projet de résolution représente un jalon pour la population du Timor oriental et pour les efforts consentis par les Nations Unies pour rétablir la paix et la stabilité internationales.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande accueille avec satisfaction le projet de résolution en vertu duquel le Conseil décidera de créer l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). C'est, pour le Timor oriental, un important pas en avant sur la voie de l'indépendance, choix qui a été fait par l'écrasante majorité des électeurs est-timorais lors de la consultation populaire qui a eu lieu le 30 août sous l'autorité des Nations Unies.

La Nouvelle-Zélande s'engage à aider les Nations Unies dans l'exécution de cette importante tâche. Cet engagement se traduira principalement par une importante contribution en personnel de la Force de défense de la Nouvelle-Zélande à la Force multinationale qui a été mandatée par le Conseil de sécurité, en vertu de la résolution 1264 (1999). Comme nous en avons informé le Secrétaire général, cette contribution sera affectée à la composante militaire de l'Administration transitoire des Nations Unies qui va être autorisée aujourd'hui. Le Gouvernement néo-zélandais est d'avis que le remplacement de la Force multinationale par une force de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'Administration transitoire des Nations Unies devrait s'effectuer rapidement une fois que le projet de résolution aura été adopté.

Il y a d'impératives raisons, symboliques et pratiques, pour remplacer dans les plus brefs délais la Force multinationale par la Force des Nations Unies, comme il a été envisagé à l'origine, lorsque la résolution 1264 (1999) a été adoptée, et comme le prévoit le projet de résolution portant création de l'ATNUTO. La Nouvelle-Zélande estime en particulier que la création d'une force de maintien de la paix des Nations Unies renforcera la sécurité de l'opération et permettra un partage des responsabilités, principe qui devrait, à juste titre, régir les mesures de sécurité collectives des Nations Unies.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis, portant création de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), constitue un pas historique sur la voie de l'indépendance du Timor oriental. J'aimerais féliciter le peuple est-timorais pour les progrès qu'il a réalisés à ce jour dans la réalisation de son objectif et l'assurer que le Gouvernement et le peuple japonais lui fourniront appui et coopération dans toute la mesure possible alors qu'il s'efforce de mener à bien la phase ultime de l'indépendance et l'édification de sa nation.

J'aimerais aussi saluer toutes les parties intéressées, notamment les Gouvernements indonésien et portugais, ainsi que le Secrétaire général, pour les efforts qu'ils ont consentis en vue de cet accomplissement historique. La décision du Gouvernement indonésien d'organiser une consultation populaire au Timor oriental et la décision de l'Assemblée consultative du peuple indonésien d'invalider le décret de 1978, qui intègre le Timor oriental à l'Indonésie, sont particulièrement significatives et hautement louables. Le succès de l'élection présidentielle démocratique en Indonésie est également encourageant dans ce contexte : il témoigne du progrès constant de la démocratisation en Indonésie et est en lui-même rassurant pour l'avenir du Timor oriental, qui a besoin de tisser des liens d'amitié et de coopération avec les pays voisins, et avec l'Indonésie en particulier.

Avec l'adoption de ce projet de résolution commencera le processus d'édification de la nation est-timoraise. Ce processus consistera notamment à combler les vides dans l'administration civile du Timor oriental ainsi qu'à réaliser l'objectif à plus long terme de renforcement des capacités et du développement. Le processus ne sera nullement facile. Il importe donc que le monde extérieur fournisse tout le soutien et toute la coopération en son pouvoir à l'ATNUTO, ainsi qu'au peuple du Timor oriental et à son futur gouvernement. Le Japon, quant à lui, est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider dans ses efforts d'édification de sa nation.

Pour le succès de l'édification de la nation, il est essentiel que le peuple est-timorais surmonte ses divergences actuelles et parvienne à la réconciliation nationale afin de pouvoir travailler ensemble dans l'unité. Nous pensons également qu'il est crucial pour le peuple et le futur gouvernement du Timor oriental d'établir des relations amicales et de coopération avec leurs voisins asiatiques et du Pacifique Sud. C'est, j'en suis sûr, à cette réconciliation et à cette coopération, à la fois entre les habitants du Timor oriental et dans leurs relations avec le monde extérieur, que les dirigeants et le peuple est-timorais entendent oeuvrer. Ce

que le monde extérieur doit faire maintenant, c'est encourager les Est-Timorais à déployer de tels efforts et répondre à leurs efforts de façon positive et constructive.

L'ATNUTO va être confrontée à une tâche immense, et il incombe à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte qu'elle l'accomplisse avec succès. Tout d'abord, nous devons faire en sorte que l'ATNUTO parvienne à rétablir l'ordre public au Timor oriental. Il est impossible d'édifier la nation tant que la sécurité publique demeure incertaine. À cet égard, nous félicitons la Force multinationale de ses efforts jusqu'ici fructueux pour rétablir et maintenir la paix dans le territoire, et nous rendons hommage aux pays qui fournissent des contingents à la Force.

Le Japon a annoncé qu'il verserait une contribution d'environ 100 millions de dollars des États-Unis au fonds d'affectation spéciale que le projet de résolution demande de créer, en vue de faciliter la participation des pays asiatiques et d'autres pays en développement à la Force. Comme nous le savons tous, il importe que la Force soit véritablement multinationale, notamment grâce à la participation de pays asiatiques, afin d'assurer son bon fonctionnement, et nous espérons vivement que son caractère multinational sera préservé lorsque ses responsabilités seront définitivement transférées à la Force internationale de l'ATNUTO.

Bien entendu, il appartient au Gouvernement indonésien d'arrêter toute activité de sabotage qui serait lancée depuis son territoire. Et, étant donné que les activités des milices anti-indépendantistes n'ont pas encore cessé au Timor oriental, il faut que le Gouvernement indonésien redouble d'efforts pour prévenir toute ingérence.

Deuxièmement, nous devons faire en sorte que l'ATNUTO parvienne à améliorer la situation humanitaire au Timor oriental. Il importe tout autant de garantir le retour dans les plus brefs délais des Timorais déplacés qui souhaitent regagner le Timor oriental. Cette tâche exige la participation non seulement de l'ATNUTO, mais aussi du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organismes à vocation humanitaire, ainsi que d'organisations non gouvernementales. Le rôle du Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires dans la coordination des activités des divers organismes est dès lors particulièrement important dans ce domaine. Une fois de plus, la coopération du Gouvernement indonésien est indispensable à l'amélioration des conditions humanitaires des Est-Timorais déplacés au Timor occidental et à leur retour au Timor oriental dans les plus brefs délais.

Le Japon, pour sa part, envisagera de fournir une aide humanitaire supplémentaire en réponse à l'appel anticipé lancé par le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires, en sus de la contribution financière de 2 millions de dollars des États-Unis qu'il versera au HCR et au Programme alimentaire mondial pour la phase initiale de leur engagement.

Troisièmement, nous devons faire en sorte que l'ATNUTO parvienne à mettre en place une administration civile au Timor oriental et à créer les capacités de la nouvelle nation en matière de développement économique et social. Il importe également que le peuple est-timorais participe à cette entreprise.

La responsabilité de l'ATNUTO est particulièrement lourde, non seulement parce qu'elle devra partir de rien, mais aussi parce qu'elle devra établir une planification globale et à long terme. La coopération de la communauté internationale et des institutions financières internationales pertinentes est cruciale à cet égard.

L'engagement qu'a pris le Japon d'aider l'ATNUTO et le futur gouvernement est-timorais dans l'édification de la nation s'est déjà reflété dans l'allocution qu'a prononcée le Ministre des affaires étrangères Masahiko Koumura devant l'Assemblée générale, le 21 septembre, et je tiens à réaffirmer cet engagement aujourd'hui, ici-même.

Le Japon attend avec intérêt le jour où il pourra accueillir un Timor oriental indépendant en tant que nouveau membre de la communauté de l'Asie et du Pacifique et en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que l'indépendance du Timor oriental marquera une page glorieuse de l'engagement des Nations Unies. Dans cette pensée, nous ferons de notre mieux pour soutenir l'ATNUTO et le peuple est-timorais.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de la Finlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Rasi (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie — et les pays associés, Chypre et Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange,

membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de la décision prise le 19 octobre par l'Assemblée consultative du peuple indonésien de déclarer nul et non avenu le décret de 1978 intégrant le Timor oriental à l'Indonésie. Cette décision constitue une mesure importante dans le processus mené par les Nations Unies en vue de transférer aux Nations Unies, pacifiquement et sans heurt, l'autorité au Timor oriental.

L'Union européenne, avec la communauté internationale, espère que la transition du Timor oriental vers l'indépendance totale se fera de façon pacifique et ordonnée, et elle est confiante que le Gouvernement indonésien coopérera pleinement à cette fin. À cet égard, l'Union européenne se félicite de la décision prise par le Conseil de sécurité de créer l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).

Nous tenons également à saluer le déploiement avec succès de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) et à rendre hommage aux États Membres de l'ONU qui ont fourni des troupes et du matériel à celle-ci. La participation des États de la région et les initiatives qu'ils ont prises ont été particulièrement importantes. L'Union européenne voudrait rendre hommage aux pays de la région qui ont contribué à la mise en place de cette opération. Cela montre clairement l'intérêt qu'ils accordent au maintien de la paix dans la région. Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance d'une coopération continue du Gouvernement indonésien avec la Force internationale. En outre, nous voudrions souligner l'importance que revêt une période de transition, gérée judicieusement, faisant passer les choses des mains de l'INTERFET à celles de la Force de maintien de la paix des Nations Unies afin d'assurer la continuité au cours de cette période.

L'Union européenne reste préoccupée par la situation humanitaire au Timor oriental et au Timor occidental. Nous demandons à l'Indonésie de cesser tout appui aux milices se trouvant au Timor occidental, de mettre un frein à leurs activités, de les démobiliser et d'assurer effectivement la sécurité le long de la frontière. En outre, l'Union européenne souligne l'importance de la coopération des autorités indonésiennes avec les institutions humanitaires internationales, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en vue d'identifier les aspirations des Timorais de l'Est se trouvant au Timor occidental et ailleurs en Indonésie, afin de faciliter le retour au plus tôt de ceux qui le souhaitent.

L'Union européenne se félicite de la résolution sur le Timor oriental adoptée à la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme et de la décision qui a été prise ensuite par le Secrétaire général de l'ONU de confier au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, la mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur les violations présumées du droit international humanitaire au Timor oriental. Nous espérons que l'Indonésie coopérera pleinement avec la commission d'enquête. Enfin, nous voudrions rendre hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général pour mener à bien le processus de consultation vers l'indépendance du Timor oriental et nous réitérons notre haute appréciation à la MINUTO pour le dévouement et le courage dont elle a fait preuve dans l'application de son mandat.

L'Union européenne continuera de suivre la situation de près et d'appuyer le travail des Nations Unies et du Secrétaire général. L'Union européenne apportera sa contribution pour aider le Timor oriental à se redresser et à effectuer sa transition vers l'indépendance.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lee See-young (République de Corée) (*parle en anglais*) : Il y a cinq mois seulement, en mai, le drame historique auquel on s'attendait depuis longtemps commençait à se dérouler au Timor oriental quand les choses ont basculé avec la signature de l'Accord du 5 mai et l'adoption de la résolution 1236 (1999) du Conseil de sécurité. Néanmoins, nul ne prévoyait avec certitude, à l'époque, l'évolution du processus en trois phases que la communauté internationale et les parties directement concernées venaient juste de décider de lancer ensemble.

L'adoption aujourd'hui du projet de résolution du Conseil de sécurité présente une grande importance car elle montre que, malgré toutes les incertitudes initiales, ainsi que les difficultés indicibles, les tragédies et les sacrifices imprévisibles qui ont marqué les mois suivants, nous sommes parvenus à traverser les phases I et II en tout juste six mois. Nous sommes maintenant sur le point d'entamer la phase III avec une certaine confiance. Alors que nous nous trouvons à ce carrefour important, ma délégation tient à rendre hommage à tous ceux qui ont oeuvré sans relâche pour rendre cela possible.

Premièrement et avant tout, nous rendons hommage au peuple et au Gouvernement indonésiens pour leur décision

historique et courageuse de permettre l'organisation d'une consultation populaire parmi les Timorais et pour leur adhésion récente au résultat de la consultation en faveur de l'indépendance du Timor oriental. Deuxièmement, nous rendons hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses initiatives audacieuses et opportunes, et le rôle crucial qu'il a joué, ainsi qu'à son Représentant personnel, l'Ambassadeur Marker, pour ses efforts inlassables et ses précieuses contributions. Troisièmement, nous rendons hommage au personnel de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et aux autres agents humanitaires pour leur dévouement et leur courage et leurs grands efforts dans des circonstances difficiles. Enfin, nous rendons hommage à la Force multinationale, qui opère maintenant au Timor oriental sous commandement australien, pour les réalisations importantes qu'elle a accomplies jusqu'à présent afin de restaurer l'ordre public, jetant ainsi les bases de la phase III.

La décision prise par le Conseil de sécurité d'autoriser la création de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) constitue un pas important pour la communauté internationale dans la tâche difficile consistant à aider les Timorais orientaux à édifier une nation indépendante à partir de zéro, à savoir : restaurer l'ordre public, faciliter le retour sécuritaire des réfugiés et des personnes déplacées, assurer l'acheminement de l'assistance humanitaire, redresser l'économie, édifier des infrastructures sociales et un système politique et, enfin, réaliser la réconciliation entre les Timorais eux-mêmes.

Ma délégation appuie sans réserve le projet de résolution du Conseil de sécurité que nous nous apprêtons à adopter ce matin et souhaite réaffirmer la détermination de la République de Corée à se joindre à la communauté internationale pour mettre en oeuvre la résolution dans les mois à venir. À cet égard, mon gouvernement s'est déjà engagé à mettre des contingents à la disposition de l'opération de maintien de la paix de l'ONU dès que la transition sera faite.

Nous estimons également que le remplacement de la Force multinationale par la composante militaire de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) doit se faire le plus vite possible comme le prévoit le paragraphe 9 de la résolution. En outre, il est impératif que l'ATNUTO commence son travail en ayant à sa propre disposition sa propre composante militaire, étant donné le caractère primordial que revêt le rétablissement de l'ordre public sur l'ensemble du territoire du Timor oriental. Nous avons déjà apporté une modeste contribution au fonds d'affectation spéciale et à la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) au cours des phases I et II, mais mon gouvernement est prêt à envisager une nouvelle contribution, dans la mesure de ses moyens, aux opérations de l'ATNUTO.

Pour ce qui est de l'avenir, nous espérons sincèrement que l'ATNUTO sera en mesure de s'acquitter de son mandat le plus tôt possible — voire avant les dates prévues au paragraphe 17 du projet de résolution — en totale coopération avec l'Indonésie, le Portugal et les autres États fournisseurs de contingents et surtout avec l'appui et la participation intégrale de la population du Timor oriental et de ses dirigeants. Nous pensons qu'une transition rapide vers l'indépendance totale est souhaitable non seulement pour les Timorais eux-mêmes mais également pour ce qui est d'assurer la paix et la stabilité de la région tout entière et d'aider les Indonésiens à aller de l'avant, et à construire une nation forte, démocratique et prospère.

Avant de terminer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir donné à des délégations qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité la possibilité de prendre part aux travaux du Conseil. Le Conseil s'apprête à prendre des décisions très importantes pour l'avenir du Timor oriental, qui auront des incidences considérables, financières et autres, à court, à moyen, et à plus long terme — non seulement pour les membres du Conseil, mais aussi pour ceux qui n'en font pas partie et qui sont déjà fortement engagés dans les activités connexes de l'ONU, ainsi que pour les contribuants potentiels. C'est pourquoi, par principe et conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, nous sommes convaincus qu'en prenant des décisions de cette importance, le Conseil de sécurité doit encourager une plus large participation des États Membres concernés au débat comme au processus de prise de décisions, en vue d'obtenir de l'ensemble des Membres de l'ONU un appui et une coopération plus importants indispensables au succès de toute opération prévue dans le cadre de ce genre de décisions.

Le Président (*parle en russe*) : Je voudrais assurer le représentant de la République de Corée que les membres du Conseil de sécurité s'efforceront dans toute la mesure possible de tenir compte de l'avis de tous les États Membres en la matière. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons tenu cette séance aujourd'hui plutôt que vendredi dernier, pour permettre à tous les États non membres du Conseil de prendre connaissance du texte du projet de résolution.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hønningstad (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège tient à rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il a toujours déployés pour trouver une solution globale et internationalement acceptable à la question du Timor oriental et poursuivre le processus de consultation en vue de l'indépendance du Timor oriental. Nous voulons rendre de nouveau hommage à la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) pour le dévouement et le courage dont elle a fait preuve dans l'exécution de son mandat.

Nous accueillons avec satisfaction la décision prise le 19 octobre par l'Assemblée consultative du peuple indonésien d'annuler les décrets précédents qui agrégeaient le Timor oriental à l'Indonésie. Cette décision constitue un pas important dans le transfert ordonné vers l'ONU de l'autorité au Timor oriental, dans un processus de transition vers l'indépendance totale du Timor oriental.

Nous demeurons préoccupés par la gravité de la situation humanitaire qui règne tant au Timor oriental qu'au Timor occidental. La Norvège demande aux autorités indonésiennes de coopérer pleinement avec les institutions humanitaires internationales pour aider les réfugiés du Timor oriental qui se trouvent au Timor occidental et pour faciliter le retour au Timor oriental des Timorais réfugiés dans la partie occidentale et dans le reste de l'Indonésie et qui souhaitent revenir.

La Norvège se félicite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité de créer l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), au financement de laquelle nous avons décidé de participer. L'engagement pris par la Norvège de soutenir la population du Timor oriental se poursuivra au-delà de la réponse aux besoins humanitaires immédiats; nous débloquerons également des fonds d'aide au développement pour la reconstruction et les besoins de développement à plus long terme.

La population du Timor oriental a déjà fait les premiers pas vers l'indépendance totale. Cette population mérite le plein appui de la communauté internationale dans cet effort.

Le Président (*parle en russe*) : Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/1083) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole avant le vote.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe, dès à présent, à la déclaration faite tout à l'heure par le Représentant permanent de la Finlande au nom de l'Union européenne, ce qui va me permettre, par conséquent, d'être très bref.

Le projet de résolution sur lequel nous sommes sur le point de nous prononcer aujourd'hui, et auquel le Royaume-Uni a eu l'honneur de faire passer le cap des négociations au sein du Conseil, inaugure une époque nouvelle pour l'ONU comme pour le Timor oriental.

Il est urgent non seulement de reconstruire le Timor oriental après les destructions qu'il a subies, mais aussi de mettre en place et de développer un cadre administratif permettant la transition vers l'indépendance. En créant un système administratif et judiciaire, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) peut jeter les bases de l'indépendance du Timor oriental, pour laquelle la population s'est prononcée à une écrasante majorité.

Réaliser cet objectif difficile sera à la fois un enjeu de taille et une mise à l'épreuve sans complaisance pour l'ONU. D'abord, il importe que l'ATNUTO soit déployée le plus vite possible, mais il faut le faire bien. Cela veut dire qu'il faut mobiliser les ressources du système des Nations Unies tout entier — y compris les fonds, programmes et institutions financières internationales, et assurer la participation de la population timoraise à chaque étape du processus.

Enfin, je ne saurais laisser passer cette occasion pour féliciter à la fois la Mission des Nations Unies au Timor oriental et la Force multinationale déployée au Timor oriental pour l'extraordinaire bonheur avec lequel elles se sont acquittées de tâches difficiles dans des circonstances extrêmement difficiles. Leur travail sera déterminant pour une transition sans heurt vers l'ATNUTO, qui devrait se faire le plus tôt possible.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa brièveté. J'espère que tous

les autres auteurs du projet qui ont demandé à intervenir sauront être tout aussi brefs.

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : Laissez-moi vous rassurer, Monsieur le Président : je serai, moi aussi, relativement bref.

Aucun des nombreux observateurs du Conseil de sécurité ne manquera de constater le caractère historique de la mesure que le Conseil s'apprête à prendre aujourd'hui. Avec l'adoption du projet de résolution, l'Organisation des Nations Unies va en effet assumer des responsabilités au Timor oriental au niveau de la sécurité et de l'administration, et d'autres questions liées à la transition vers l'autonomie et l'indépendance du Timor oriental. C'est là un événement important pour la population timoraise, mais aussi pour l'ONU.

Aujourd'hui, nous devons nous rappeler qu'en 1975 et 1976, il y a près de 25 ans, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale avaient établi le cadre politique et juridique qui a finalement permis à la population timoraise de voir son droit à l'autodétermination respecté authentiquement et honnêtement. Des résolutions 384 (1975) et 389 (1976) jusqu'à l'heure actuelle, le chemin a été long et pénible, et il a parfois semblé que des considérations de *realpolitik* à court terme l'aient emporté. Toutefois, la leçon que nous avons réapprise dans le cas du Timor oriental est diamétralement opposée et très claire. C'est celle qui enseigne qu'un peuple bien décidé à lutter pour la cause légitime de l'autodétermination peut réussir.

L'ONU va maintenant assumer une énorme responsabilité. Il est rare dans son histoire que l'Organisation ait dû tant faire directement. Il est essentiel que tous les États Membres de l'ONU comprennent que leur contribution individuelle et collective à cet effort sera d'une importance décisive pour le succès de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et, en fait, pour la crédibilité de l'Organisation tout entière. Comme plusieurs fois dans le passé, le succès sera largement tributaire des ressources engagées.

Certaines des priorités exigeront une attention immédiate. La situation humanitaire reste très grave et le retour des réfugiés doit être accéléré. Il faut garantir la sécurité et la dignité des réfugiés qui rentrent chez eux. Le Gouvernement indonésien a la responsabilité première des conditions de retour des réfugiés qui se trouvent encore sur son territoire. Par la suite, il importera beaucoup que l'Administration des Nations Unies soit suffisamment à l'écoute des besoins de la population du Timor oriental. Nous sommes heureux que le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui souligne qu'il importe d'affecter à l'ATNUTO du personnel ayant la formation voulue en droit international humanitaire, droits de l'homme et droit des réfugiés, y compris les dispositions relatives à l'enfance et à l'égalité entre les sexes, et formé aux techniques de négociation et de communication, à la prise en considération des différences culturelles et à la coordination entre civils et militaires.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, les atrocités commises contre la population civile doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies. Le Conseil de sécurité doit être informé en temps utile des progrès de ces enquêtes. La vérité mène toujours à la réconciliation, et la justice en est la garantie. Nous espérons que les activités des mois à venir permettront à l'Organisation des Nations Unies de fermer dans la dignité un chapitre de l'histoire des Est-Timorais et d'en ouvrir un nouveau dans un esprit de confiance et avec l'espoir réaliste d'un avenir acceptable.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Aujourd'hui, nous sommes parvenus à un tournant historique. Le Conseil de sécurité est sur le point d'autoriser la création de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), prouvant ainsi à l'évidence l'engagement des Nations Unies vis-à-vis de la population du Timor oriental.

La Chine, l'Indonésie et le Timor oriental se trouvent dans la même région. Nous espérons sincèrement que la population du Timor oriental pourra, avec l'aide des Nations Unies, rétablir dès que possible la stabilité, développer son économie et établir des relations d'amitié et de bon voisinage avec ses voisins.

La Chine appuie pleinement l'ATNUTO dans sa tâche et enverra du personnel y participer. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Représentant personnel du Secrétaire général, M. Marker, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin, et la Mission des Nations Unies au Timor oriental pour le travail considérable qui a déjà été accompli dans des conditions très difficiles. Nous apporterons aussi notre plein appui au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Vieira de Mello, dans l'exécution de sa tâche et nous ne doutons pas qu'il se montrera à la hauteur de tous nos espoirs.

Je voudrais aussi faire observer que le Timor oriental devra à terme être gouverné par son propre peuple. La présence de l'Organisation au Timor oriental doit aider la population de cette île à parvenir à l'indépendance et à l'autonomie. Il faudra donc respecter le principe de la

participation de la population du Timor oriental en qualité de protagoniste, ainsi que les souhaits et les choix de la population. Dans toute la mesure possible, la population locale doit participer pleinement et jouer le rôle qui lui revient.

La délégation chinoise a participé aux consultations sur le projet de résolution dans un esprit constructif. Nous souhaitons remercier les coauteurs qui ont accepté nos amendements et nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation juge le moment opportun pour le Conseil d'adopter le projet de résolution dont il est saisi. Le peuple du Timor oriental a clairement exprimé son désir de commencer un chapitre nouveau de son histoire, et ce désir a été accepté de bonne foi par l'Indonésie, ainsi qu'il ressort de la décision prise récemment par l'Assemblée consultative populaire de ce pays, dont la communauté internationale s'est félicitée. Avec l'adoption aujourd'hui de ce projet de résolution, l'Organisation des Nations Unies entamera un processus consistant à assumer la responsabilité de l'Administration transitoire du Timor oriental, ce qui préparera le peuple à l'indépendance d'ici quelques années.

Nous pensons que, pour que ce projet de résolution puisse être exécuté avec succès, les États Membres de l'Organisation devront apporter leur aide et, les parties concernées, leur pleine coopération, notamment l'Indonésie, dont la coopération jusqu'à présent a été reconnue à sa juste valeur. Le fait que le processus entier ait été mené à bien dans une période de temps relativement courte après la signature de l'Accord du 5 mai, malgré les nombreuses difficultés intérieures auxquelles l'Indonésie a été confrontée, témoigne de l'engagement du Gouvernement indonésien qui était alors placé sous la direction de l'ancien Président Habibie, à qui nous devons rendre un hommage particulier, aussi bien que de celui du gouvernement actuel, sous la présidence d'Abdurrahman Wahid, et du Parlement indonésien.

Le rôle de l'Indonésie, ainsi que celui du Portugal, est dûment reconnu dans le projet de résolution en tant que facteur important d'une application réussie du projet de résolution et du fonctionnement harmonieux de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). À l'heure de remodeler l'avenir du Timor oriental, il convient de reconnaître le rôle unique que ces deux pays ont joué sur le plan historique et, dans le cas de l'Indonésie, sur le plan géopolitique également. On ne peut aller à l'encontre de l'histoire ni de la géographie : il importe donc que le futur gouvernement du Timor oriental accepte ces réalités et commence à forger des relations constructives et mutuellement avantageuses avec ces deux pays, et en particulier avec son grand voisin. Nous pensons que cette relation répond aux voeux des deux pays, et en particulier de l'Indonésie, qui est sur le terrain inséparable du Timor oriental avec lequel il partage des frontières aussi bien terrestres que maritimes. L'ATNUTO peut aider à poser les bases d'une telle coopération.

En tant que voisin à l'échelle régionale, la Malaisie attend avec intérêt un Timor oriental indépendant qui pourra jouer un rôle plein et constructif dans les affaires de la région et nous escomptons que le pays sera intégré dans la région. La géographie impose au Timor oriental de faire partie de l'Asie du Sud-Est ou du Pacifique Sud, ou des deux régions. Bien entendu, il appartiendra au futur gouvernement du Timor oriental de déterminer sa politique extérieure sur la base de ce qui servira le mieux ses intérêts. Étant donné sa proximité avec les deux sous-régions, il sera peut-être impossible au Timor oriental de s'isoler de l'une ou l'autre et nécessaire d'être proche des deux.

La reconstruction du Timor oriental exigera les conditions nécessaires de paix et de stabilité. À cette fin, ma délégation a souligné l'importance de la réconciliation entre la population du Timor oriental à titre de condition préalable et, par conséquent, nous nous félicitons de l'inclusion de cet élément essentiel dans le projet de résolution. Nous pensons que tous les Est-Timorais, quels que soient leurs antécédents et leurs convictions politiques, ont leur place dans le futur Timor oriental indépendant. Par conséquent, nous demandons à l'ATNUTO d'ouvrir la voie à un processus de réconciliation entre les dirigeants est-timorais, en consultation étroite avec eux. Nous sommes encouragés par le caractère conciliant des observations initiales faites par M. Xanana Gusmão à cet égard, dans lesquelles se reflètent ses dispositions naturelles d'homme d'État sur cette question. Si les dirigeants du Timor oriental exercent la même politique, l'avenir s'annoncera favorable pour le Timor oriental. Les dirigeants du Timor oriental auraient intérêt à s'inspirer des enseignements légués par les pays qui ont été déchirés par des conflits internes, mais se sont reconstruits sur la base de la réconciliation nationale.

Ma délégation appuie la mise en route, dès que possible, de la composante militaire de l'ATNUTO avec l'introduction d'une force de maintien de la paix des Nations Unies dûment constituée et le désengagement progressif de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET), conformément à la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité et aux dispositions de l'Accord du 5 mai. La

Malaisie appuie la proposition du Secrétaire général de déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies comprenant jusqu'à 8 950 hommes et 200 observateurs militaires, qu'elle considère appropriée et adéquate.

La Malaisie a exprimé le vif désir de contribuer notablement à cette force, en témoignage de l'appui considérable qu'elle continue d'apporter aux opérations de maintien de la paix de l'ONU auxquelles elle a participé activement au cours des années. Le haut degré de professionnalisme de nos soldats et de notre police nous ont valu les éloges de l'ONU. La Malaisie manifeste ainsi, d'autre part, son désir marqué de venir en aide au Timor oriental, notre voisin, alors qu'il cherche sa place en tant que nouvelle figure dans la communauté des nations, processus auquel la Malaisie et d'autres voisins de la région sont désireux de participer. Nous regrettons donc profondément les doutes qui ont été soulevés dans certains milieux quant à l'opportunité pour un contingent malaisien d'accomplir une mission importante de maintien de la paix au Timor oriental, et à sa fiabilité dans ce rôle. Notre bilan parle de lui-même.

Malgré quelques réserves que nous maintenons sur ce projet de résolution, ma délégation va voter pour. Nous ne doutons pas que son adoption unanime par le Conseil en facilitera une application réussie et sans heurt.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui est d'une importance particulière parce qu'il porte sur l'établissement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) qui devra assumer notamment l'entière responsabilité de l'administration du Timor oriental et devra avoir tous les pouvoirs législatifs et exécutifs nécessaires pour mener la transition du Timor oriental vers l'indépendance. À cette occasion, je voudrais exprimer notre appréciation des efforts du Secrétaire général et de ses collaborateurs dans cette affaire. Nous croyons que l'une des plus importantes tâches de l'ATNUTO consiste à réaliser la réconciliation entre toutes les factions des Timorais de l'Est et à préparer le Timor oriental à être un membre actif de la communauté internationale. Cet objectif peut être atteint, en regardant vers l'avenir et en oubliant le passé. En préparant ce projet de résolution, nous nous sommes efforcés d'éviter d'exacerber les susceptibilités pour plutôt une différente approche, fondée sur une vision positive et en rendant hommage à la coopération de toutes les parties, particulièrement celle du Gouvernement indonésien. Sans la coopération de celui-ci, en effet, tout le processus n'aurait pas pu être mené à terme au Timor oriental, processus qui a commencé par la consultation populaire et qui s'est achevé par l'adoption par le Parlement indonésien des résultats de cette consultation. Parallèlement à cela, le Gouvernement indonésien a pris d'autres mesures, qui prouvent qu'il était parfaitement à la hauteur de ses responsabilités et n'avait donc pas besoin qu'on les lui rappelle.

Nous voudrions expliquer la façon dont nous entendons le paragraphe 12 du dispositif. Nous sommes d'accord avec le contenu de ce paragraphe qui stipule que les autorités indonésiennes sont responsables de prendre les mesures nécessaires pour le retour au Timor oriental des réfugiés qui se trouvent au Timor occidental et dans les autres régions de l'Indonésie. Cependant, nous pensons que la détermination des mesures à prendre doit être laissée aux autorités indonésiennes, non pas parce que ces régions sont sous la souveraineté absolue de l'Indonésie, mais parce que le Gouvernement indonésien a démontré à plusieurs reprises qu'il honore ses engagements. Par conséquent, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'inclure la seconde partie du paragraphe 12 du dispositif. En dépit de cela, et pour démontrer notre volonté de coopérer avec le Conseil, nous allons voter en faveur du projet de résolution que nous avons sous les yeux aujourd'hui et qui a été accepté par l'Indonésie, comme vient de le déclarer son représentant.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas se félicitent de la décision de l'Assemblée consultative du peuple d'abroger le décret qu'elle avait voté et qui avait annexé le Timor oriental à l'Indonésie. Nous nous associons aux autres délégations pour exprimer notre admiration devant le sens des responsabilités et le réalisme dont a fait montre l'Assemblée consultative du peuple de l'Indonésie sur cette question. Nous ne pouvons toutefois pas faire l'éloge de l'Indonésie sans, en même temps, lui rappeler ses responsabilités du sort des réfugiés du Timor oriental qui se trouvent au Timor occidental et ailleurs en Indonésie. Comme cela a été énoncé dans le projet de résolution, nous nous félicitons de l'engagement pris par le Gouvernement indonésien de permettre aux personnes déplacées qui se trouvent au Timor occidental ou dans d'autres régions de l'Indonésie de retourner, si elles le désirent, au Timor oriental. Mais nous attachons aussi une importance capitale au paragraphe suivant, paragraphe que le précédent orateur a mentionné, et nous voudrions mettre l'accent sur toute l'importance de ce paragraphe. Les autorités indonésiennes ont la responsabilité de garantir la sûreté et la sécurité de tous les réfugiés et du caractère civil et humanitaire des camps et colonies de peuplement des réfugiés, particulièrement celle de mettre un frein à la violence et aux intimidations auxquelles se livrent les milices dans ces lieux.

Lorsque nous parlons des responsabilités et des tâches de l'ONU au Timor oriental qui seront assumées par le biais de l'Administration transitoire, nous ne devrons pas perdre de vue qu'il est primordial d'impliquer la population du Timor oriental elle-même. Les Pays-Bas se félicitent de ce que le projet de résolution ait mis l'accent sur la nécessité d'une consultation et d'une coopération étroite avec la population du Timor oriental. Il est tout aussi important et logique que l'Administration civile des Nations Unies au Timor oriental se concentre sur l'objectif de doter les Timorais de capacités leur permettant d'assumer la responsabilité de leur propre gouvernement démocratique et autonome.

L'ONU, qui constitue durant la présente phase l'organisation indispensable, devrait évidemment s'efforcer de devenir superflue. Cependant, elle devrait s'assurer que le processus de transmission des responsabilités aux Timorais soit calibré attentivement pour qu'il corresponde à la véritable émergence des compétences locales. Se désister des responsabilités de façon prématurée sur les épaules des Timorais équivaudrait à les abandonner.

En même temps, nous devons assurer que les ressources militaires sur le terrain soient proportionnées aux défis croissants en matière de sécurité auxquels fait face le Timor oriental. Une réduction de la force militaire au Timor oriental, prévue dans l'actuel projet de résolution, doit être envisagée seulement au cas où les conditions de sécurité le permettraient.

Mon pays, de concert avec le Royaume-Uni, appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de la Finlande, au nom de l'Union européenne (UE).

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a encore pris une autre mesure décisive dans la voie du processus long et douloureux vers l'autodétermination du Timor oriental. Le peuple brésilien a toujours appuyé entièrement l'objectif de l'indépendance du Timor oriental. C'est donc, pour nous aujourd'hui, un jour de joie et d'espoir.

Le Brésil est un des pays auteurs du projet de résolution que nous nous préparons à voter. Nous sommes convaincus qu'il reflète de façon satisfaisante les recommandations du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).

Nous voudrions mettre en relief le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution, qui souligne la nécessité, pour l'ATNUTO, d'une consultation et d'une coopération étroites avec le peuple du Timor oriental. La construction d'une nouvelle nation est nécessairement une entreprise de tout le peuple. Dans le cas du Timor oriental, le processus de la guérison et de la réconciliation est une condition nécessaire pour une transition en douceur vers l'indépendance. À cet égard, le Brésil considère extrêmement important le rôle que devra jouer le Conseil national de la résistance timoraise.

Cela constitue la dernière mesure officielle avant que l'ONU n'assume pleinement ses responsabilités au Timor oriental. Il y a moins d'une semaine, l'Assemblée populaire consultative de l'Indonésie a voté à l'unanimité pour l'abrogation de la mesure qui avait annexé le Timor oriental à l'Indonésie. Nous félicitons le Gouvernement indonésien pour cette décision qui tombe à point nommé.

Il est inutile de citer nommément tous ceux qui ont contribué à la réalisation de l'objectif d'autodétermination du Timor oriental. Ma délégation voudrait rendre hommage au peuple du Timor oriental, pour son courage à maintenir cet idéal alors qu'il était en proie à des difficultés qui ont paru parfois insurmontables.

Maintenant, c'est au tour de la communauté internationale, par le biais de l'ONU, de faire en sorte que le futur État du Timor oriental soit construit sur des base démocratiques solides et durables. Le Brésil est prêt à contribuer à cet effort.

M. Dejammet (France) : Le projet de résolution sur lequel nous allons voter a pour but de créer une Administration transitoire des Nations Unies à Timor-Est, l'ATNUTO. Il s'agit d'une étape essentielle. Les initiateurs méritent d'être félicités. Méritent également nos félicitations, les Gouvernements — le Portugal, l'Indonésie —, les pays de la région, les responsables du Secrétariat, qui ont tous contribué à l'aboutissement pacifique de la réalisation du principe d'autodétermination.

À la suite de la consultation du 30 août, l'Indonésie et le Portugal sont convenus de transférer en bon ordre à l'Organisation des Nations Unies l'autorité à Timor-Est. Dans ce cadre, l'Assemblée consultative du peuple indonésien a récemment annulé le décret de 1978 rattachant le Timor-Est à l'Indonésie. Comme tous les autres orateurs qui m'ont précédé, la France salue cette décision courageuse et positive de l'Indonésie. Elle constitue un jalon majeur dans la transition de Timor-Est vers l'indépendance. Cette transition doit être soutenue par les Nations Unies. C'est le rôle qui revient à l'ATNUTO, qui devra assurer non seulement

le maintien de la paix en remplacement de l'INTERFET, mais la reconstruction de Timor-Est.

Nous nous réjouissons de la mise en place de cette mission ambitieuse. Celle-ci témoigne de la volonté du Conseil de prendre toutes ses responsabilités en matière de restauration et de maintien de la paix dans les zones en crise, dans quelque partie du monde que ce soit. Cette mission constituera également l'exemple d'une approche globale du maintien de la paix, prenant en compte la nécessité d'une reconstruction économique et sociale du territoire, sans laquelle la stabilité à long terme de Timor serait menacée.

Le succès implique que l'ATNUTO soit déployée et commence l'exécution de son mandat dans les plus brefs délais, et que le déploiement en particulier de sa composante militaire ait lieu comme prévu, dès que possible.

La stabilité à long terme de Timor ne dépendra pas seulement de l'ATNUTO, mais également de toutes les parties concernées et, au premier chef, des Timorais eux-mêmes. C'est pourquoi, comme les autres pays qui se sont exprimés, nous appelons l'ensemble des Timorais à s'engager dans un processus de réconciliation nationale qui pourrait garantir la paix, la stabilité et le respect des droits de l'homme à Timor-Est.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour recommander l'appui unanime au projet de résolution que nous allons adopter et que ma délégation a l'honneur de coparrainer. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour son rapport sur la situation au Timor oriental, figurant au document S/1999/1024, proposant la création d'une Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), comme cela est décidé au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution.

Nous appuyons le mandat tel que fixé au paragraphe 2 du dispositif ainsi que les objectifs et la structure recommandés par le Secrétaire général. Nous souhaitons plein succès au futur Représentant spécial. Ce dernier sera responsable de tous les aspects de l'action des Nations Unies au Timor oriental.

Il me semble que le moment est venu d'envisager l'avenir. Le succès de l'ATNUTO constitue un défi unique pour les Nations Unies.

Nous voudrions enfin remercier le personnel de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), dont le dévouement et le courage ont démontré la valeur du personnel des Nations Unies et les sacrifices qu'il était prêt à accepter. Il convient de rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Marker, dont la compétence et l'expérience se sont avérées décisives durant les phases les plus ardues de la crise. Nous exprimons l'appui et la confiance de la République argentine au peuple et aux dirigeants du Timor oriental.

M. Duval (Canada) : Le Canada coparraine avec plaisir la résolution qui établira l'ATNUTO. Afin de préparer la transition à l'indépendance — la voie qui a été choisie lors de la consultation populaire du 30 août 1999 —, le peuple longtemps éprouvé du Timor oriental a besoin d'une présence robuste des Nations Unies, présence qui sera assurée par la résolution que nous adopterons aujourd'hui.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Trois aspects de ce projet de résolution sont tout à fait importants pour le Canada. Premièrement, le quatorzième alinéa demande à toutes les parties de coopérer aux enquêtes menées au sujet d'informations faisant état de violations systématiques, générales et flagrantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises au Timor oriental. L'une de ces enquêtes devra être menée par la Commission internationale d'enquête créée par le Secrétaire général, tel que demandé par une résolution en date du 27 septembre de la Commission des droits de l'homme. Le Canada a coparrainé cette résolution et nous exhortons toutes les parties, notamment le Gouvernement indonésien, à coopérer avec la Commission d'enquête. La justice fait partie intégrante de la réconciliation. Les auteurs de crimes doivent être traduits en justice.

Deuxièmement, nous réaffirmons que la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) devrait être remplacée par l'élément de maintien de la paix de l'ATNUTO dès que possible, comme cela est indiqué au paragraphe 9 du dispositif. Sur la base des expériences avec les forces multinationales au Rwanda, en Somalie, en Haïti et à l'Est du Zaïre, le Canada considère que le Conseil aurait pu — et dû — autoriser, dans sa résolution 1264 (1999), une opération de maintien de la paix classique sous le commandement de l'ONU pour le Timor oriental. Cette mission, portant des bérets bleus, financée sur la base du mécanisme standard de contributions aux opérations de maintien de la paix, et multinationale, aurait pu être déployée aussi vite qu'une force multinationale. Le facteur essentiel retardant le déploiement d'une opération de maintien de la paix des

Nations Unies n’était pas de nature opérationnelle mais politique.

(*L’orateur reprend en français*)

Enfin, il faut financer les éléments essentiels de l’ATNUTO par des contributions régulières. Le financement «à la carte» au moyen de contributions volontaires à des fonds d’attribution spéciale ne peut pas donner la sécurité financière nécessaire aux Nations Unies pour des missions comme celle que nous autorisons aujourd’hui. Le peuple du Timor oriental a besoin de cette sécurité.

Le rôle de l’ATNUTO n’est pas d’administrer à elle seule le Timor oriental. Le peuple du Timor oriental doit participer intégralement au travail de l’ATNUTO. Le peuple du Timor oriental a enfin la chance d’organiser à son gré sa société et les Nations Unies ont le devoir de l’aider à renforcer sa capacité de le faire.

M. Burleigh (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que l’Ambassadeur Holbrooke souhaitait assister à cette séance du Conseil de sécurité vu la haute priorité de la question du Timor oriental pour les États-Unis. Il est absent car il a dû, de façon imprévue, traiter de la question des arriérés dus par les États-Unis, question dont notre congrès est saisi. Je suis sûr que les autres collègues et le Secrétaire général comprendront cette situation.

Les États-Unis appuient le projet de résolution portant création de l’Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Nous saluons la décision de l’Assemblée consultative du peuple indonésien d’accepter les résultats de la consultation populaire. Comme l’a dit le Président Clinton, cet acte historique illustre le respect de la volonté du peuple du Timor oriental. Ce projet de résolution, tout comme le vote de l’Assemblée indonésienne, est une mesure positive. La communauté internationale doit aider le peuple timorais, d’abord à améliorer son sort, puis à construire les institutions lui permettant de devenir indépendant.

À cet effet, nous soulignons qu’il faut continuer de se préoccuper du sort des Timorais ayant fui les violences au Timor oriental, et qui maintenant subissent des actes d’intimidation dans des camps de réfugiés au Timor occidental. Ils doivent bénéficier de la sécurité dans les camps, avoir accès à l’aide internationale et le droit de retourner chez eux.

D’autre part, nous ne saurions trop insister sur la nécessité pour l’ONU de travailler en étroite consultation avec la population du Timor oriental et nous notons avec une grande satisfaction que le retour de Xanana Gusmão s’est effectué dans des conditions de sécurité.

Nous saluons la persévérance dont ont fait preuve les membres du Conseil de sécurité pour ce qui est du Timor oriental. Au cours de ces derniers mois, nous avons oeuvré de concert pour appuyer l’ONU. La réaction de l’ONU à la crise au Timor oriental témoigne du potentiel de cette institution et de la grande promesse qu’elle incarne.

Je voudrais revenir sur quelques éléments du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Conseil a pris les dispositions voulues pour permettre une transition entre la force multinationale et une opération de maintien de la paix de l’ONU. La transition aura lieu, comme l’a proposé le Secrétaire général, en tenant compte des vues du Commandant de la Force internationale au Timor oriental et des conditions sur le terrain; il ne s’agit pas de prolonger le déploiement de la Force internationale, mais de permettre un transfert effectif dans des conditions de sécurité.

Le Secrétaire général a décidé à juste titre de créer un fonds d’affectation spéciale pour le Timor oriental conformément à la pratique habituelle qui consiste à utiliser les contributions versées au titre des opérations de maintien de la paix pour financer le personnel de l’ONU, les forces de maintien de la paix et la police civile. Les projets mis sur pied par la société civile pour assurer une transition vers l’indépendance devraient être financés grâce aux contributions apportées par ceux qui ont manifesté un vif intérêt pour aider le Timor oriental à devenir un État indépendant et viable.

Nous nous félicitons de l’appel lancé à toutes les parties pour qu’elles apportent leur coopération dans le cadre des enquêtes qui sont menées sur les rapports faisant état de violations du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l’homme.

Les attaques dirigées contre les civils, le personnel de l’ONU, le personnel des organisations non gouvernementales et les journalistes de même que le déplacement forcé des Timorais étaient criminels. Il est absolument nécessaire que des instances crédibles puissent enquêter sur ces violations, identifier les responsables et faire en sorte qu’ils soient traduits en justice.

Nous saluons le courage et le dévouement du personnel de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO). Nous savons que ceux qui sont chargés de la nouvelle mission feront tout leur possible pour la remplacer efficacement. Nous rendons en outre hommage à tous ceux qui ont participé à la Force multinationale autorisée par l'ONU, et en particulier à l'Australie qui a pris la tête de cette mission très ardue.

Les activités menées par la Force multinationale ont posé les bases en vue du déploiement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Nous souhaitons coopérer avec l'ONU, la population du Timor oriental, le Président Wahid, le Gouvernement indonésien et nos autres partenaires pour faire en sorte que le passage du Timor oriental à l'indépendance s'effectue dans des conditions harmonieuses et de manière efficace.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant mettre au voix le projet de résolution publié sous la cote S/1999/1083.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1272 (1999).

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 55.